

# RESOLUTION GÉNÉRALE



Le Congrès de la Fédération de l'Equipement, de l'Environnement, des Transports et des Services FORCE OUVRIERE réuni à NAJAC du 9 au 12 octobre 2023 réaffirme, en préambule, le rôle essentiel du syndicat dans la défense des intérêts particuliers, moraux et matériels de tous les travailleurs.

## **DEMEURER LIBRE ET INDÉPENDANT, EN TOUTES CIRCONSTANCES...**

Tout travailleur, qu'il soit employé par une entreprise privée ou publique, par la fonction publique ou par l'intermédiaire d'une plateforme numérique a vocation à adhérer au syndicat.

Chacun est libre d'y exprimer ses opinions mais le syndicat ne reconnaît ni n'admet aucune influence ou ingérence extérieure, qu'elle soit politique, religieuse, philosophique, communautaire ou institutionnelle.

Conformément à la Charte d'Amiens de 1906, à laquelle le Congrès réaffirme son attachement indéfectible, pour remplir son rôle, le syndicat doit être libre et indépendant. Il engage toutes les actions nécessaires pour le demeurer.

A ce titre, le Congrès conteste toute idée de financement étatique des organisations syndicales sous quelque forme que ce soit. Le Congrès ne voit dans ces

projets qu'une stratégie politique pour dénaturer et neutraliser l'action syndicale militante et revendicative vers un service commercial institutionnalisé. Le Congrès refuse fermement toute forme de cogestion, de codécision ou colégislation.

Seuls les adhérents possèdent en toutes circonstances la pleine maîtrise de leur représentation syndicale et des actions décidées collectivement, allant de la négociation à la grève.

Le Congrès dénonce toute limitation et remise en cause du droit de grève, liberté fondamentale et constitutionnelle de tout travailleur. Toute atteinte au droit de grève est une attaque antidémocratique. Le Congrès rejette toute stratégie de « syndicalisme rassemblé » où l'union coûte que coûte prime sur les revendications et relève plus de la communication que du rapport de force, seule base du progrès social. Le Congrès estime que cette stratégie rassemblée a été un échec malgré la forte mobilisation contre la réforme des retraites de 2023. Pour le Congrès, seuls la grève et le blocage de l'économie auraient été capables de stopper cette réforme.

---

## ...FACE À UN CAPITALISME TOUT PUISSANT ET RADICALISÉ...

Le Congrès rappelle que les relations socio-économiques demeurent structurées par l'exploitation de la classe des travailleurs par la classe dominante capitaliste qui s'accapare l'essentiel des richesses produites, de même que des ressources naturelles.

Cette exploitation est permise par un système de dominations et d'oppressions légales, financières, médiatiques et morales. Elle conduit, par les déséquilibres qu'elle provoque, à des crises d'ampleur, tant démocratiques, humaines, qu'environnementales.

Le Congrès constate que le système capitaliste, loin de disparaître de lui-même, profite des crises qu'il provoque pour transformer et renforcer son emprise sur nos sociétés par la remise en cause des libertés fondamentales, au nombre desquelles se trouvent les libertés d'association, d'expression et de manifestation. Le Congrès dénonce la multiplication et la généralisation de l'Etat d'urgence ces dernières années.

Le Congrès condamne la répression brutale à des fins de terreur et du déploiement d'un arsenal juridique et technologique disproportionné face aux contestations sociales qui remettent en cause le système capitaliste.

Le Congrès déplore la condamnation morale voire la criminalisation croissante de l'action syndicale et plus globalement de tout discours contredisant le diktat libéral.

---

## ...QUI UTILISE LA SOCIALISATION DES CRISES POUR OPTIMISER LA PRIVATISATION DES BIENS...

Le Congrès dénonce la gestion des récentes crises, désordres substantiellement engendrés par le capitalisme, dont le coût est supporté par l'Etat et/ou la protection sociale.

Les dettes ainsi accumulées (Covid19, bouclier énergétique,

environnement, etc.) sont par la suite instrumentalisées pour justifier la réduction de la protection sociale et/ou les moyens du service public.

L'unique constante de cette gestion de crise est le maintien voire l'accroissement des bénéfices et des richesses des plus fortunés par la captation des fonds publics. Ces crises que les capitalistes n'hésitent pas à aggraver pour leurs profits, notamment à ce jour celle de l'inflation, sont essentiellement alimentées par la spéculation.

Le Congrès alerte sur la gestion de la crise environnementale. Les services publics et l'accès aux ressources vitales, notamment l'eau, seront au cœur des enjeux et des conflits entre propriété privée, intérêt général et répartition des richesses.

Le Congrès constate que les grandes entreprises et les actionnaires ont toujours capté l'essentiel des gains de productivité permis par les progrès technologiques et les énergies fossiles, au détriment des travailleurs.

Les dernières inventions techniques comme le développement de l'intelligence artificielle et des technologies visant l'augmentation des capacités humaines, interrogent la frontière entre l'humain et la machine. L'organisation syndicale doit se mobiliser à la hauteur des dangers que représentent ces usages contraires à l'intérêt des travailleurs.

---

## ...ET N'HÉSITE PAS À ÉBRANLER LES FONDEMENTS DÉMOCRATIQUES DU PAYS

Le Congrès fustige les atteintes régulières aux libertés et droits fondamentaux par le gouvernement et la classe dominante.

Le Congrès dénonce la mainmise des capitalistes sur les principaux médias, au sein desquels la liberté des rédactions est fortement compromise.

Le Congrès dénonce l'encadrement croissant de l'action syndicale et s'oppose à toute remise en cause du droit de grève, qu'il



s'agisse de l'interdire ou de le contraindre à des consultations des salariés.

Dans ce contexte entretenu de crises, le Congrès refuse toute logique d' « union sacrée » dont l'unique objectif est de museler les contestations.

Le Congrès dénonce les mesures de censure des contestations ou critiques sociales sur les réseaux sociaux.

Le Congrès s'inquiète de l'instrumentalisation et de la mise en avant des questions identitaires pour reléguer la lutte des classes et l'exploitation des travailleurs au second plan.

Cette stratégie de division de la classe ouvrière vise à affaiblir l'organisation syndicale :

- La promotion d'un modèle individualiste et concurrentiel fragilise l'action collective et normalise le principe d'une échelle sociale et économique entre les individus;
- La perpétuation de dominations sociales, notamment sexiste et raciste, permet la banalisation et l'acceptation de la domination économique;
- Les inégalités sociales et la fragmentation identitaire des travailleurs entraînent la montée des communautarismes et des nationalismes. Face à ce qui fragilise la lutte des travailleurs pour leurs droits collectifs et leur émancipation, l'organisation syndicale doit dénoncer les impostures en défendant en toutes circonstances et sans distinction aucune les intérêts des travailleurs, tous égaux.

Enfin, le Congrès affirme que chacun doit être libre de la place qu'il accorde au travail salarié. Après des années de crise Covid et des conditions de travail bousculées, il est essentiel de réaffirmer les limites entre vie professionnelle et vie privée. Le travail, avant tout un moyen de subsistance, ne peut être la condition de la vie citoyenne et sociale de l'individu.

## ÉGALITÉ

### LUTTE CONTRE UN SYSTÈME DISCRIMINANT LES INDIVIDUS PAR NATURE

Le Congrès combat toutes les formes de discriminations, qu'elles soient basées sur le sexe, l'âge, l'état de santé, le handicap, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, les opinions philosophiques, politiques ou la croyance individuelle et les activités et/ou appartenances syndicales...

Le Congrès considère que le capitalisme, système économique basé sur l'accumulation de richesses, est inégalitaire par nature, dominateur et autoritaire par nécessité. La mise en concurrence organisée des travailleurs à des fins d'exploitation, à toutes les échelles, exacerbe les préjugés et stéréotypes et conduit, si ce n'est à construire, au minimum à entretenir les discriminations.

Le Congrès considère que la compétition pour l'accès à l'emploi conduit à l'individualisation des comportements. Cette compétition affaiblit l'action collective qu'est le syndicalisme et la défense des droits de tous au profit de réseaux identitaires, communautarismes et corporatismes divers.

Le Congrès constate la « lobbyisation » des luttes face aux discriminations, en dehors des organisations syndicales. Encouragée voire organisée par la classe dominante, cette tendance place les luttes contre les discriminations en concurrence les unes avec les autres. L'organisation syndicale doit rendre ses actions plus visibles en la matière.

La lutte contre les discriminations, et les stéréotypes sur lesquelles elles s'appuient, passe par l'établissement de procédures transparentes, ayant pour seul critère de sélection pour l'emploi, la qualification. Cette lutte doit être portée collectivement et ne saurait se satisfaire de disparités ou de priorités dans ses actions.

Le Congrès combat toute substitution des compétences aux qualifications. La notion



de compétence, désormais caricaturée sous le vocable “talents”, intègre en effet un ensemble de considérations subjectives, conjoncturelles et attachées à l’individu.

### **ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES**

Le Congrès combat toute forme de sexismes, entendu comme l’attribution à priori de compétences, prédispositions, aspirations en fonction du sexe du salarié. Le Congrès dénonce les tentatives de récupérations des employeurs lorsque, sous couvert de lutte pour les droits des femmes, ils font la promotion des stéréotypes de genres et opposent femmes et hommes dans une logique compétitive et corporatiste.

Le Congrès considère la lutte contre l’as-signation des femmes à certains types de fonctions comme une priorité et estime que seul l’accès effectif des femmes aux emplois dont elles sont exclues achèvera tout procès en compétence.

Le Congrès affirme que les inégalités professionnelles entre hommes et femmes ne peuvent être réduites à des inégalités d’origine culturelles. Cette analyse partielle est une façon pour les décideurs politiques et les employeurs de se défausser de leurs responsabilités historiques dans les régressions ou les lenteurs qu’ont connu et connaissent encore les droits des femmes au travail, dont le traitement politique reste scandaleusement lié à la famille et la démographie.

Le Congrès s’oppose à toute individualisation de la rémunération, terreau des discriminations, notamment selon le sexe. Le Congrès considère les grilles de salaires conventionnelles ou statutaires comme un élément indispensable de l’égalité de traitement entre hommes et femmes.

Le Congrès revendique par ailleurs la révision régulière des grilles de classification des emplois de branche pour garantir une meilleure prise en compte et valorisation des qualifications et de

la pénibilité des emplois majoritairement occupés par des femmes.

Le Congrès fustige les outils de marketing politique tels les indices égalités, davantage construits pour donner l’illusion d’une amélioration que pour lutter contre les inégalités elles-mêmes.

Le Congrès revendique le droit, pour tout salarié, de concilier sa vie professionnelle et sa vie privée.

Le Congrès estime que les inégalités de salaire et les inégalités de droits jouent un rôle important dans la répartition des responsabilités familiales (enfants et descendants) entre hommes et femmes, et revendique une convergence de ceux-ci, à l’instar des pays les plus progressistes en la matière.

Le Congrès s’inscrit pleinement dans la lutte contre le harcèlement sexuel et moral, qui, s’il est favorisé par le lien de subordination, existe aussi en dehors de celui-ci.

Le Congrès dénonce l’absence de moyens consacrés à la prévention du harcèlement dans les entreprises, la fonction de référent au sein du Comité Social et Économique servant plus pour l’employeur à partager sa responsabilité avec le CSE qu’à agir véritablement.

### **LUTTE CONTRE LA XÉNOPHOBIE ET LES DISCRIMINATIONS ETHNIQUES**

Le Congrès dénonce les discours xénophobes anti-immigration et considère que tout travailleur est libre de vivre de son travail où il l’entend. Le Congrès fustige ceux qui veulent opposer les salariés, sous quelque critère que ce soit, notamment la nationalité.

Le Congrès fustige une gestion et un traitement de l’immigration par le gouvernement selon les besoins des employeurs et des services publics en main d’œuvre, notamment qualifiée mais sous-payée car étrangère et précaire, et s’oppose à tout principe d’immigration “choisie”.



Le Congrès condamne le traitement de milliers de travailleurs, exploités sans contrat dans des conditions inhumaines car en situation irrégulière. Le Congrès revendique la régularisation de tous ces travailleurs.

Le Congrès dénonce les discours « racisant » qui associent a priori à une couleur de peau un ensemble d'appartenances et préjugés culturels et religieux, une origine sociale et ou géographique déterminées ou encore des comportements et habitudes stéréotypés.

Ces discours génèrent et banalisent une situation d'inégalités sociales entre travailleurs selon la couleur de leur peau. Les discriminations à l'embauche, subies massivement, entraînent une surreprésentation des travailleurs considérés comme « racisés » dans les emplois et secteurs précaires, notamment ubérisés, invisibles, sans reconnaissance et pourtant indispensables.

Le Congrès insiste sur la nécessité pour l'organisation syndicale de défendre chaque salarié contre les discriminations qu'il subit, quelle que soit leur nature et leur entrecroisement, sans hiérarchie et au même titre que les luttes collectives, pour assurer le droit fondamental de chacun à être respecté et humainement égal aux autres.

Enfin, le Congrès dénonce la criminalisation de l'aide aux migrants, notamment en mer par les marins, à l'encontre du droit maritime international et de l'humanisme tout court.

## ENVIRONNEMENT

### FAIRE PAYER LES DÉCIDEURS POLLUEURS

Le Congrès constate que le changement climatique atteint un stade où des régions du monde deviennent inhabitables. Aucun continent n'est épargné par ces bouleversements environnementaux.

Ces désordres sont la conséquence directe de la privatisation et de l'exploitation libérale et capitaliste des ressources na-

turelles, sans précautions, ni protection ni planification, allant jusqu'à l'épuisement systématique de celles-ci et entraînant l'accumulation de pollutions constitutives de catastrophes écologiques.

Le Congrès affirme qu'il est urgent d'agir pour enrayer le changement climatique et préserver les populations et la biodiversité.

Le Congrès dénonce le dumping socio-environnemental qui consiste à mettre en concurrence préservation de l'environnement et emplois, se servant tantôt des travailleurs et de leurs emplois pour remettre en cause et s'opposer aux réglementations environnementales, tantôt de l'environnement pour justifier des fermetures de productions ou leur délocalisation plutôt que leur amélioration jugée trop coûteuse.

Le Congrès considère qu'il n'y a pas lieu de choisir entre environnement et emploi, ce qui reviendrait à choisir entre pauvreté et pollution.

Alors que des restrictions d'eau, d'énergie et d'alimentation sont de plus en plus imposées aux travailleurs, par décision politique ou dissuasion économique, avec des conséquences significatives sur la santé, les conditions de vie ou encore la mobilité, le Congrès affirme que la lutte pour la répartition des richesses que mène l'organisation syndicale depuis toujours doit intégrer la préservation de l'environnement.

Le Congrès condamne la stratégie de sobriété nationale imposée par le gouvernement, qui vise à faire peser sur les plus pauvres les efforts de réduction de consommation énergétique ou d'émission de GES (Gaz à Effet de Serre), par privation économique. Le Congrès dénonce le principe du pollueur-payeur, politique libérale qui permet aux plus riches de continuer à polluer.

Le Congrès revendique des solutions collectives (transports, logements, etc.) et non une ségrégation sociale entre ceux qui ont les moyens de consommer et les autres.



Le Congrès refuse toute co-responsabilité environnementale, notamment à travers les nouvelles missions imposées au Comité Social et Économique (CSE), qui visent à faire porter aux salariés, , les conséquences environnementales des activités économiques, plutôt qu'aux employeurs et aux actionnaires qui s'enrichissent

Le Congrès alerte sur la dérive de “quadripartisation” du dialogue social avec les organisations environnementales et citoyennes. Déjà observée dans plusieurs instances, l'introduction d'acteurs sans représentativité et au bon vouloir des pouvoirs publics et/ou des employeurs sert surtout à préserver les bénéfices des entreprises en opposant protection de l'environnement et emplois / salaires.

Les questions sociales et environnementales doivent être défendues de concert contre les employeurs et les actionnaires: c'est à ceux qui ont accumulé des richesses en exploitant les travailleurs, en épuisant les ressources naturelles et en polluant l'environnement, de payer la crise climatique et ses conséquences.

Le Congrès affirme qu'il est urgent de revoir les chaînes de production mondialisées, mises en place pour augmenter les marges des entreprises par l'exploitation de travailleurs du monde entier, grâce à un transport de marchandises à bas coût social et environnemental.

Le Congrès revendique la suppression de toute pollution inutile, notamment par la relocalisation des productions et en cherchant les circuits de marchandises les plus courts, aux modes de transport les moins polluants.

Dans la lutte contre les émissions de GES et la gestion des pénuries auxquelles nous sommes déjà confrontés, le Congrès dénonce un traitement médiatico-politique qui cible plus les usagers et les comportements individuels que les industriels, principaux auteurs et bénéficiaires directs des pollutions. Le Congrès

revendique une planification globale, sans qu'aucun secteur économique ne soit exonéré.

Cette planification doit conduire à la mise en œuvre de réglementations protectrices obligatoires et non de simples recommandations ou incantations.

Le Congrès revendique en parallèle des investissements à la hauteur des besoins et des efforts collectifs à faire en matière de transition énergétique des logements et des transports collectifs.

Le Congrès estime que la mise en œuvre de revendications sociales, notamment sur l'organisation du temps de travail (réduction du temps de travail, semaine de 4 jours, télétravail, etc.), a un effet direct sur la réduction des émissions de polluants.

Au-delà de la protection de l'environnement, le changement climatique a d'ores et déjà des conséquences sur les conditions de travail. Le Congrès revendique des réglementations obligatoires tenant compte des conditions climatiques.

Le Congrès considère que la lutte contre le changement climatique ne peut se faire sans un service public capable de porter efficacement les politiques publiques d'aménagement et de protection de l'environnement et des populations. Le Congrès revendique le renforcement des effectifs et des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux de la crise environnementale et de ses conséquences humainement catastrophiques.

---

## LUTTE ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALES CONTRE L'EXPLOITATION MONDIALISÉE

Le Congrès condamne toutes les guerres qui sévissent dans le monde et rappelle que l'accueil de tous les réfugiés, d'où qu'ils viennent, est un devoir de solidarité.

Le Congrès réaffirme l'engagement internationaliste de la fédération, pour la défense des salariés partout dans le monde, contre les frontières et les nationalismes



qui opposent les travailleurs entre eux pour mieux les exploiter.

Le Congrès dénonce une mondialisation néolibérale construite sur la libre circulation des seuls marchandises et capitaux, notamment au travers des traités de libre-échange, dont le Congrès revendique la suppression. Les travailleurs, enfermés dans des réglementations nationales, sont mis en concurrence à l'échelle planétaire, devant choisir entre chômage de masse et remise en cause de leurs acquis sociaux et droits les plus fondamentaux.

Le Congrès estime que la solidarité et l'action syndicale internationale doivent être poursuivies et intensifiées, considérant que les travailleurs n'ont rien à espérer de leur mise en concurrence au plan national comme international, mais tout à gagner de la mise en commun et de l'intensification de leurs luttes.

Cette action internationale aura notamment un rôle déterminant à jouer pour accueillir et accompagner les grands mouvements de population engendrés par la réduction des territoires habitables suites aux bouleversements climatiques en cours et à venir.

Le Congrès dénonce les atteintes aux libertés syndicales et la répression syndicale qui touchent de plus en plus de pays, où des militants syndicaux sont régulièrement emprisonnés voire assassinés.

Le Congrès se félicite des orientations et positions portées et défendues par la FEETS-FO et ses syndicats au sein de l'ITF (Fédération Internationale des Ouvriers du Transport), de l'UNI (Syndicat International des Services) et de l'ETF (Fédération Européenne des Travailleurs des Transports). Cet engagement doit être poursuivi.

## **UNION EUROPÉENNE LUTTER CONTRE LA CONSTRUCTION LIBÉRALE**

Le Congrès dénonce les bases de la construction européenne, bâtie comme un traité de libre échange continental, organisant la mise en concurrence des travailleurs européens et institutionnalisant le dumping social.

Le Congrès constate l'emprise de l'idéologie néolibérale sur la construction européenne, ses mécanismes économiques, ou encore ses administrations, Commission Européenne et Banque Centrale Européenne en tête.

Le Congrès dénonce notamment la privatisation des dettes nationales soumettant les conditions de leur remboursement aux évaluations ultra-libérales des agences de notation et de la Commission Européenne, via son « semestre européen », véritable fer de lance des réformes anti-sociales et des politiques d'austérité au plan national.

Plus que jamais, le Congrès appelle à la construction d'un rapport de force supranational. Le Congrès constate à ce titre la faiblesse des positions prises par la Confédération Européenne des Syndicats (CES), son absence de détermination à lutter contre la libéralisation de l'économie européenne et la corruption de certains de ses responsables, aux conséquences sociales désastreuses, notamment dans le secteur aérien.

## **PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE ET FORMATION PROFESSIONNELLE REPRENDRE CE QUI NOUS APPARTIENT**

Assurance maladie, Allocations Familiales, Accidents du Travail / Maladies Professionnelles, Régimes de Retraite de base et complémentaires, Assurance Chômage, 1% Logement, la protection sociale des travailleurs est avant tout le fruit de leurs luttes sociales, locales et nationales, et de leur volonté de construire des garanties collectives.



Le Congrès dénonce l'étatisation de la protection sociale et constate que cette dernière conduit systématiquement à une baisse des garanties, dans le but de faire faire des économies aux employeurs par des réductions de cotisations patronales.

Le Congrès estime que les organisations patronales ont participé et participent activement à la remise en cause de la gestion paritaire de la protection sociale.

Le Congrès affirme que les cotisations sociales, qu'elles soient salariales ou patronales, constituent le salaire dit "différé", propriété du salarié. La gestion de ce salaire différé ne doit appartenir qu'aux salariés, via leurs organisations syndicales.

Le Congrès refuse donc tout cadrage ou tutelle du gouvernement et toute gestion partagée de la protection sociale et revendique le retour à une gestion par les salariés de leurs cotisations et des droits afférents.

Le Congrès revendique la suppression de toutes les exonérations de cotisations sociales. Elles remettent en cause le financement de la protection sociale et forment des trappes à bas salaires.

Enfin, le Congrès condamne la simplification de la feuille de salaire, organisant la méconnaissance des salariés de leurs droits, et revendique le retour à la feuille de salaire détaillée, avec la liste de chacune des cotisations des salariés.

### **CONTRE LA PERSONNALISATION ET LA GLOBALISATION DES DROITS**

Le Congrès dénonce la création du Compte Personnel d'Activité (CPA) qui regroupe les droits acquis par les salariés sous formes de points fongibles entre -pour le moment- formation professionnelle, prévention de la pénibilité et engagement citoyen. Le

Congrès dénonce le passage d'une logique de droits collectifs à celle de capital personnel consommable, que l'employeur peut alimenter à sa convenance, de façon arbitraire et individuelle.

Cette personnalisation entraîne l'opacité des règles et des droits acquis, avec pour conséquence l'affaiblissement de la défense collective de la protection sociale.

Le Congrès rappelle que la protection sociale existe pour protéger les salariés des risques auxquels ils sont exposés et qu'il n'y a pas à choisir entre ces derniers. La fongibilité des droits n'a été introduite que pour compenser leur baisse inadmissible.

Si certains risques évoluent, c'est dans la gestion collective que ces changements doivent être pris en compte, et non à l'échelle individuelle, où finira par primer une logique de chacun pour soi au détriment du principe fondateur de la protection sociale : de chacun selon ses moyens, pour chacun selon ses besoins.

Le Congrès revendique le retour à des droits collectifs, transparents, gérés par risque.

Le Congrès dénonce le mélange des genres entre vie citoyenne et vie professionnelle, une activité bénévole pouvant d'ores-et-déjà être détournée et rémunérée sous forme de droits à la formation. Le Congrès fustige une confusion généralisée et la marchandisation de la citoyenneté qui relève de la vie privée de chaque salarié.

Le Congrès dénonce la mise en place du Compte Personnel de Formation (CPF), et sa monétisation qui entraîne la dévaluation des droits acquis dans le temps. Le Congrès pointe par ailleurs la prolifération d'arnaques à la formation professionnelle, favorisée par l'opacité du CPF, entraînant la spoliation des salariés.

Le Congrès s'oppose à la création d'un Compte Epargne Temps Universel qui conduira à créer un nouveau compte géré par l'Etat et qui donc échappera aux salariés à l'image du CPF.

Le Congrès rappelle que le maintien des qualifications du salarié est de la responsabilité de l'employeur et s'oppose à tout accaparement par celui-ci des droits à la formation professionnelle du salarié.



## **CONTRE LA PROTECTION SOCIALE "VACHE À LAIT"**

Le Congrès dénonce l'exploitation des régimes de protection sociale, en premier lieu Assurance Maladie et Assurance Chômage, pour financer les crises que le pays a traversées, traverse encore ou traverse-ra (Covid, énergie, inflation). Les dettes sociales ainsi créées servent ensuite à justifier des baisses de protection, comme cela s'est produit avec la dernière réforme de l'assurance chômage, et est annoncé pour l'assurance maladie.

Le Congrès condamne toute confusion volontaire entre la solidarité nationale relevant de l'impôt et le salaire différé (cotisations sociales) finançant des droits sociaux.

Le Congrès condamne toute tentative de récupération par le gouvernement de fonds issus du régime de retraites complémentaires.

Le Congrès revendique la suppression de l'impôt à la source, privatisation d'une mission de service public et rupture de confidentialité entre l'employeur et le salarié. Le Congrès s'oppose à toute captation de l'impôt à la source des salariés par les employeurs, à des fins de subventions publiques, comme cela existe ailleurs en Europe.

## **RECONSTRUIRE L'ASSURANCE CHÔMAGE**

Le Congrès dénonce la récente réforme de l'Assurance chômage et revendique son abrogation et le retour aux anciennes règles. La réduction de la durée d'indemnisation, le changement des règles de calcul pour baisser le niveau d'indemnisation, de même que la dégressivité du montant versé, ne sont ni plus ni moins qu'une spoliation des droits acquis par les salariés via leurs cotisations.

Le Congrès dénonce par ailleurs une baisse des prestations encourageant, pour ceux qui le peuvent, à recourir à des assurances privées pour compenser la perte de prestation. Enfin, le Congrès condamne une volonté de remise en cause profonde de l'assurance chômage,

pouvant conduire à sa privatisation.

Le Congrès refuse par ailleurs le principe de contracyclicité des droits, qui soutient que les personnes sans emploi le seraient par choix, et non parce qu'elles en sont privées. Outre l'infantilisation des salariés, le Congrès s'insurge de cette logique punitive.

Au même titre, le Congrès s'oppose à la récente réforme du RSA (Revenu de Solidarité Active) qui sous couvert de formation ou d'insertion professionnelle impose aux bénéficiaires de travailler gratuitement, soit pour des besoins de services publics, soit au bénéfice des entreprises.

---

## **RÉPUBLIQUE ET SERVICES PUBLICS GARANTIR L'ÉGALITÉ, POUR TOUS, PROTÉGER, PARTOUT**

Le Congrès rappelle son attachement au principe républicain d'égalité de droits et de traitement sur l'ensemble du territoire national, hexagonal et ultramarin. Le Congrès s'oppose à toute marchandisation de ce principe et considère que seul le service public assuré par des fonctionnaires, agents publics ou personnels sous statuts similaires, indépendant de contraintes de rentabilité et de marges financières, peut le garantir.

Le Congrès s'oppose à ce titre à toute privatisation du service public assujettissant les missions publiques à des intérêts économiques particuliers plutôt qu'à l'intérêt général. Le Congrès condamne de même l'autonomisation du service public qui transforme l'Etat en actionnaire et conduit à la même vision marchande des missions.

Outre l'abandon de missions ou leur privatisation, le Congrès dénonce les divers outils de destructuration du service public :

- La contractualisation des missions de l'Etat vers des tiers : ne pouvant relever que d'une obligation de résultats sur un cahier des charges précis et des protocoles, cette contractualisation est une façon d'organiser la réduction des coûts en supprimant l'obligation de moyens



dont doit relever le service public. La responsabilité du décideur politique de tout mettre en œuvre pour assurer le service à la population, notamment en situation de crise, est ainsi transférée au service voire à l'agent.

- L'appel à projet, qui place les services en concurrence les uns avec les autres pour des missions pourtant essentielles et conduit à faire porter aux services eux-mêmes les économies budgétaires et la réduction des moyens par un effet de prime au moins disant budgétaire.

Le Congrès déplore le développement d'une bureaucratie de contrôle budgétaire, tournée vers la recherche permanente d'économies sans prise en compte des enjeux de long terme.

Le Congrès dénonce ainsi un service public volontairement dépossédé de ses moyens et de ses compétences techniques, rendu progressivement incapable d'assurer ses missions, notamment en situation de crise. Face aux alertes des organisations syndicales et des agents directement, les gouvernements et les cabinets ministériels contournent ou biaisen désormais les administrations ministérielles :

- En individualisant et conditionnant les rémunérations et les parcours professionnels des agents à l'atteinte de performances illusoires : faire toujours mieux avec toujours moins de moyens,
- En rejetant les préconisations et l'expertise des agents publics et en recourant à des cabinets privés extérieurs à l'expertise non indépendante, dans le but assumé de poursuivre leurs politiques néfastes tout en masquant les graves dysfonctionnements du service public.

Heures supplémentaires non rémunérées, heures écrêtées, congés non pris, depuis de nombreuses années, le service public fonctionne grâce à l'engagement des agents.

Cette situation crée une véritable souffrance chez les agents, épisés et découragés par la déconnexion entre les discours politiques et la réalité des moyens des services publics.

Le Congrès s'inquiète de l'augmentation des démissions et des ruptures conventionnelles et des difficultés de recrutement que rencontre de plus en plus la fonction publique.

Le Congrès déplore le véritable gâchis de la mise en extinction de l'expertise publique.

La perte d'expertise, de savoir-faire, entraîne une moindre capacité à faire faire et piloter les marchés publics.

Le recours au secteur privé marchand, parce qu'il vise par nature l'enrichissement des actionnaires plutôt que l'intérêt général, conduit systématiquement à l'augmentation des coûts sur le long terme. Le Congrès s'oppose de surcroît à tout assouplissement de la réglementation des marchés publics, ouvrant la voie au favoritisme et à la corruption.

Par conséquent, le Congrès revendique :

- Le retour à un fonctionnement des services publics basé sur les besoins de la population, avec en face de chaque mission, une obligation de moyens humains et budgétaires,
- Le réinvestissement massif dans la solidification et la reconstitution de l'expertise publique, appuyée par des écoles de formation publiques sur concours,
- L'interdiction des recours aux cabinets extérieurs.

Le Congrès dénonce le désengagement de l'Etat des territoires. Le Congrès considère que l'éloignement des services publics du citoyen (accès à la santé, à l'éducation, aux infrastructures de qualité, à la culture, etc.) est l'une des principales causes de la désertification des territoires ruraux et du recul de la République dans les zones péri-urbaines.

Le Congrès critique à ce titre la dématérialisation de l'administration présentée comme une solution et qui laisse en réalité de côté une partie significative des citoyens.

Le Congrès estime que la création des "Maisons France Service" ne constitue pas une solution à la hauteur des besoins, ni un re-



tour des services publics dans tous le territoire de la République, mais un pis-aller qui n'a vocation qu'à s'adresser à une faible portion de la population, créant de nouvelles inégalités.

Plus globalement, après une phase de destruction des services publics, le Congrès s'inquiète d'une réduction de ces derniers vers les usagers les plus précaires, le reste de la population devant recourir à des prestations privées.

Le Congrès s'oppose à cette "dispensiarisation" des services publics.

De même, le Congrès condamne le recours croissant à l'engagement citoyen bénévole pour assurer des missions de service public.

Le Congrès dénonce les différentes vagues de décentralisation, motivées par les économies budgétaires et les calculs politiques, se traduisant par une complexification et une désorganisation des services publics. Le résultat de ces politiques est une grande disparité des services publics et le développement d'inégalités territoriales. Le Congrès s'oppose à ce titre à toute inversion de la hiérarchie des normes permettant à des collectivités de déroger à des réglementations nationales, qui sous couvert d'adaptation au local conduira à de nouvelles économies. Le Congrès fustige et appelle à combattre les effets de la loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification), sur les services de l'Etat et sur l'unicité de la République.

Le Congrès s'insurge de la situation des services publics dans les collectivités d'outremer, mis dans l'incapacité de répondre à des situations de crises particulièrement alarmantes pour des besoins essentiels.

Le Congrès revendique le retour à un véritable maillage territorial des services publics d'Etat.

Il s'oppose dans le même temps à la concentration de tous les pouvoirs dans les mains d'un

préfet « entrepreneur d'Etat », devenu seul et unique responsable, et pilote, des budgets des différents ministères, et disposant désormais d'un pouvoir discrétionnaire de dérogation aux normes nationales.

Le Congrès appelle à combattre ce démantèlement et à reconquérir un véritable service public laïc et républicain, sur tout le territoire. Cette reconquête passera par la mise en place d'un impôt progressif, juste et redistributif.

Le Congrès affirme enfin qu'un service public efficace, garant de l'égalité républicaine et incorruptible, doit être porté par des agents aux qualifications correctement rémunérées et au statut protecteur, assurant la sécurité de l'emploi.

## RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL GARANTIES COLLECTIVES CONTRE DUMPING SOCIAL

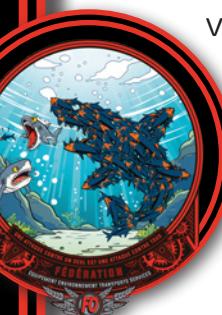
Le Congrès considère que la mise en concurrence des travailleurs ne conduit qu'à la baisse de leurs droits.

Pour le Congrès, les réglementations collectives du travail ont pour objectif d'imposer à toutes les entreprises, au niveau national et sectoriel, un socle commun d'obligations, de salaire, de conditions d'emploi et de travail des salariés en dessous desquels les employeurs ne peuvent descendre pour dégager des marges financières ou gagner en compétitivité.

A ce titre, le Congrès s'insurge contre les remises en cause du Code du Travail, des conventions collectives, du principe de faveur et de la hiérarchie des normes.

Le Congrès estime que tout renvoi à la négociation collective en entreprise expose les travailleurs au chantage à l'emploi et conduit systématiquement à la baisse de leurs droits.

A ce titre, le Congrès revendique toujours l'abrogation des ordonnances Macron-Pé-



nicaud, de la Loi El-Khomri et le rétablissement de la hiérarchie des normes, sur tous les thèmes de négociation.

Le Congrès s'oppose à tout développement de la polyvalence qui organise l'interchangeabilité des travailleurs et remet en cause les qualifications des salariés et les acquis sociaux attachés.

Le Congrès rappelle son attachement aux conventions collectives nationales et revendique que le périmètre de ces dernières soit du ressort des seuls interlocuteurs sociaux, libres de négocier comme ils l'entendent, et non du gouvernement et de l'Etat.

Par conséquent, le Congrès s'oppose à toute fusion imposée de branches professionnelles, dans un objectif de nivellement par le bas des acquis collectifs, tel que porté par la Direction Générale du Travail.

Le Congrès s'oppose à toute logique identique au sein de la fonction publique par la fusion des statuts et corps de métiers et revendique l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique.

## **FORME DE L'EMPLOI UNE SEULE NORME : CDI ET STATUT**

Le Congrès reste lucide quant à la situation de l'emploi en France. L'amélioration des chiffres du chômage présentée par le ministère du Travail masque les nombreuses radiations de demandeurs d'emplois intervenues depuis la réforme de l'Assurance Chômage, la sortie du marché de l'emploi de travailleurs poussés vers l'auto-entrepreneuriat ou encore l'envoi massif de jeunes et chômeurs vers des formations et/ou des apprentissages quasi gratuits pour les employeurs, sans réelles perspectives d'embauche à moyen terme.

La bataille de l'emploi doit rester une priorité de l'organisation syndicale.

Le Congrès réaffirme que le CDI temps plein doit rester le

contrat de référence pour les emplois privés et que le statut est la modalité de base pour l'emploi public. Le Congrès dénonce la mise en place d'un barème fixant le prix d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse, et demande toujours l'abrogation des ordonnances Macron-Pénicaud l'insistant.

Le Congrès condamne toutes les formes de précarisation du travail et s'oppose à tout développement de la flexibilité au motif fallacieux qu'elle créerait de l'emploi. Cette flexibilité consiste au contraire à un partage du travail via le développement du temps partiel imposé au détriment des travailleurs pauvres.

Le Congrès dénonce au même titre le développement du recours aux vacataires, CDD, saisonniers et intérimaires, ainsi que la généralisation du recrutement contractuel dans la Fonction publique, dont l'unique intérêt pour l'Etat consiste en l'extrême subordination des agents précaires donc corvéables à merci.

Le Congrès dénonce de même le recours à des salariés de droit privé voire des bénévoles, notamment à travers le financement associatif, en remplacement de fonctionnaires et agents publics, pour déployer des politiques publiques pérennes.

Le Congrès s'oppose au principe de partage du travail, qui ne consiste qu'en la répartition du travail disponible entre travailleurs. Le Congrès revendique au contraire la diminution du temps de travail à salaire constant, seule véritable redistribution des richesses produites vers les travailleurs.

Le Congrès rappelle à ce titre que la mise en place des 35 heures a été largement financée par les salariés via une modération salariale sur de nombreuses années, une compensation en exonérations de cotisations sociales donc une baisse de leurs garanties sociales, ainsi qu'une augmentation subie de leur charge de travail.

Le Congrès revendique l'intégration des salariés précaires dans les effectifs en CDI



à temps complet pour le secteur privé, le recrutement exclusif de fonctionnaires sur tous les emplois permanents dans la Fonction publique ainsi que la déprécarisation des agents contractuels qui le souhaitent. Le Congrès dénonce l'apparition de nouvelles formes de précarité de l'emploi à la faveur du développement des technologies numériques.

Le Congrès considère que tout travailleur soumis à un lien de subordination, qu'il s'agisse d'un employeur physique ou d'une plateforme numérique, doit être salarié et bénéficier des garanties sociales et protection de la santé et de la sécurité au travail attachées.

Le Congrès s'oppose à ce titre au statut d'auto-entrepreneur développé notamment au sein des plateformes numériques et demande leur intégration en CDI. Ce statut sans garanties ni protection sociale, n'est qu'un renvoi au temps des canuts.

Le Congrès affirme que l'augmentation des salaires et une politique en faveur de l'emploi ne s'opposent pas.

---

## **ACCÈS À L'EMPLOI EN FINIR AVEC LES MESURES GADGETS POUR LES JEUNES**

Le Congrès constate et dénonce que les jeunes travailleurs soient particulièrement exposés au chômage. Le Congrès s'insurge à ce titre de leur invisibilisation dans les données officielles, de nombreux jeunes étant sans emploi, ne poursuivant pas d'études et ne suivant pas de formation (NEET) n'étant pas comptabilisés.

Le Congrès dénonce toute forme d'emploi précaire développée pour les jeunes ou les chômeurs longue durée et s'opposera à toute dérogation au Code du Travail en fonction de l'âge du travailleur, comme le prévoyait en son temps le Contrat Première Embauche (CPE), ou de sa situation.

Le Congrès dénonce des politiques d'emploi des jeunes conçues comme des baisses de coût du travail qui dans les faits ne créent pas d'emplois.

Le Congrès dénonce le développement à outrance de l'apprentissage. Sans fondement pédagogique, sans création d'emplois, la généralisation de l'apprentissage ne vise qu'à encourager l'emploi de jeunes en formation du fait de leur faible coût en espérant qu'il devienne pérenne.

Le Congrès dénonce de surcroît une modalité de formation très spécialisante, « prêt à l'emploi », à l'opposé de l'intérêt du travailleur et de sa capacité à s'adapter à l'évolution des technologies et des métiers dans le temps.

Le Congrès dénonce au même titre le développement des stages non rémunérés en entreprise ou dans la fonction publique en substitution de la formation, servant de main d'œuvre bon marché.

Le Congrès condamne la récente réforme de l'enseignement supérieur qui a introduit ni plus ni moins que la sélection à l'université. La conséquence de ce choix est le renforcement de la reproduction sociale et l'accélération de la privatisation de l'enseignement supérieur.

Le Congrès dénonce la situation de dépendance familiale dans laquelle les jeunes travailleurs sans emploi sont maintenus, sans assurance chômage et exclus du Revenu de Solidarité Active (RSA) en dessous de 25 ans.

Le Congrès déplore ainsi l'inefficacité de la politique d'emploi des jeunes, cherchant à pallier l'absence normale d'expérience des jeunes dans une concurrence à l'embauche organisée, tout en précarisant volontairement leur accès à l'emploi.

Enfin, le Congrès dénonce toute mesure induisant un report de l'âge de départ à la retraite, une génération partant plus tard à la retraite équivalant à une génération arrivant plus tard dans l'emploi, et de-



mande à ce titre l'abrogation de la réforme des retraites portant l'âge de départ à 64 ans de même que celle portant la durée de cotisation à 43,5 annuités.

## SALAIRS MIEUX RÉPARTIR LES RICHESSES PRODUITES

Face à une inflation record aux conséquences privatives pour les salariés, le Congrès revendique des augmentations de salaires massives dans tous les secteurs.

Le Congrès considère que seules la négociation collective de branche et une véritable revalorisation du SMIC sont en capacité de répondre à l'inflation actuelle. Le Congrès s'oppose au principe d'une conférence sociale sur les salaires, outil de communication gouvernemental sans pouvoir sur les salaires.

Concernant le SMIC, le Congrès dénonce les critères de revalorisation basés sur les habitudes de consommation subies des ménages les plus précaires et revendique un panier de consommation minimum non pas de survie mais de participation à la vie sociale.

Le Congrès revendique ainsi l'augmentation du SMIC immédiatement au minimum à 80 % du salaire médian.

Le Congrès constate que face à la pénurie de main d'œuvre actuelle, les employeurs refusent d'augmenter les salaires comme le commande la règle de l'offre et de la demande qui leur est pourtant si chère.

Le Congrès rappelle que la modération des salaires, donc des recettes de la protection sociale, participe, avec l'augmentation du chômage, aux déséquilibres de ces régimes. Revendiquer l'augmentation des salaires c'est augmenter immédiatement le pouvoir d'achat des salariés tout en pérennisant les régimes qui les protègent.

Le Congrès exige du Ministère du travail le respect des procédures

accélérées pour l'extension des accords salariaux de branche.

Dans la fonction publique, le Congrès s'insurge de l'indigence des récentes augmentations du point d'indice, loin de compenser l'inflation actuelle et les années de gel du point d'indice.

Le Congrès s'inscrit dans les revendications portées par la Fédération Générale des Fonctionnaires FO pour un plan pluriannuel de rattrapage des pertes subies depuis le 1er janvier 2000, à savoir 27,5% de pouvoir d'achat en moins et une augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice.

Le Congrès revendique la refonte et la revalorisation ambitieuse des grilles indiciaires dans le public pour toutes les catégories et exige que le minimum de rémunération soit porté à 120 % du SMIC.

Le Congrès s'oppose à toute individualisation de la rémunération, dans le privé comme dans le public.

Le Congrès demeure opposé aux ordonnances Macron-Pénicaud qui renvoient la définition des primes au niveau de l'entreprise. Le Congrès dénonce le transfert d'une partie du salaire et des augmentations de salaire vers des primes exonérées de cotisations sociales et/ou défiscalisées comme la prime de pouvoir d'achat ou de partage de la valeur.

Le Congrès revendique la suppression de ces primes.

Le Congrès revendique la réintégration des primes spécifiques et d'ancienneté dans les conventions collectives plutôt que dans les accords d'entreprises.

Le Congrès condamne la substitution constatée du salaire par des dispositifs de partage de la valeur qui conduit à un affaiblissement du syndicat puisqu'ils sont associés au capital. Sous couvert d'organiser une redistribution des richesses produites, ce qui n'est pas vérifié dans les faits, ces dispositifs servent à opposer les salariés



et leur faire porter la responsabilité de baisses de la masse salariale en conditionnant ces primes à des performances collectives illusoires.

Le Congrès condamne à ce titre le conditionnement de ces primes à des baisses de taux d'accidents du travail, conduisant à une baisse des déclarations d'accident.

Le Congrès revendique l'application des cotisations sociales sur la participation et l'intéressement.

Le Congrès fustige la prime d'activité qui vient compenser l'absence d'augmentation de salaire sur les budgets publics donc au détriment du service public.

Face à l'augmentation du coût du transport, le Congrès revendique la revalorisation de la prime transport à 400 euros par an minimum et la généralisation de son paiement quel que soit le mode de transport.

Enfin, le Congrès revendique la généralisation d'un 13ème mois de salaire pour tous.

Le Congrès revendique une politique de relance par l'augmentation générale des salaires, des traitements, des retraites, des pensions et des minima sociaux.

---

## **CONDITIONS DE TRAVAIL LUTTER POUR NE PAS S'ABIMER DANS LE TRAVAIL**

Le Congrès dénonce une dégradation généralisée et continue des conditions de travail. Cette dégradation conduit à un nombre trop élevé d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Le Congrès constate que la France fait partie des pays de l'OCDE au nombre d'accidents et de morts au travail parmi les plus élevés.

L'accroissement du stress au travail, les pressions et harcèlements exercés par les employeurs ont également des

conséquences souvent dramatiques sur la santé des travailleurs.

Le Congrès revendique ainsi le rétablissement du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), dans le privé comme dans le public, véritable outil de suivi et d'alerte sur les conséquences physiques et psychiques des conditions de travail, avec les élus formés et les heures de délégations correspondantes.

Le Congrès dénonce les risques pour la santé des travailleurs du fait de la situation critique de la médecine du travail et demande le rétablissement des moyens de ses services et de la prévention en entreprise. Les salariés sont ainsi mis en danger.

Le Congrès revendique la reconnaissance du burn-out et autres pathologies liées à l'épuisement professionnel comme maladie professionnelle.

Le Congrès dénonce les attaques menées contre l'Inspection du Travail, notamment ses prérogatives d'enquête et de sanctions, ainsi que les moyens humains et financiers dédiés.

Le Congrès s'oppose à toutes les restructurations qui, sous couvert de moderniser et de réorganiser, ne visent qu'à réduire les effectifs et intensifier le travail au détriment de la santé des travailleurs. La même logique prévaut lors de fusion-acquisitions des entreprises.

Le Congrès appelle tous ses syndicats à combattre toute forme de mobilité fonctionnelle ou géographique forcée.

Le Congrès rappelle son attachement au recrutement direct, au maintien et à l'intégration des salariés en situation de handicap.

Le Congrès revendique l'amélioration de la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Pour cela le Congrès dénonce les différentes dérogations à la durée légale du temps de travail et revendique la diminution du temps de travail sans perte de salaire.



Le Congrès fustige l'accord de « performance collective » qui constitue un chantage à la dénonciation des accords existants et / ou à l'emploi pour imposer des baisses de salaires ou des augmentations du temps de travail à salaire constant. Le Congrès dénonce la possibilité de licenciement de tout salarié refusant une modification de son contrat de travail en ce sens.

Le Congrès dénonce la généralisation du forfait jours sans justification et sans contrôle ni de la charge de travail ni du respect des temps de repos quotidien et hebdomadaire.

Le Congrès constate que les outils numériques bouleversent les habitudes de travail et nécessitent un véritable cadre. Le Congrès revendique à ce titre un droit à la déconnexion effectif, avec une coupure des messageries respectueuse des temps de repos quotidien et hebdomadaire. Toute nécessité d'accès à la messagerie et autres outils digitaux professionnels sur les temps de repos doit donner lieu à la mise en place d'astreintes rémunérées en conséquence.

Alors que la crise COVID-19 a donné lieu à une expérimentation à grande échelle du télétravail, le Congrès constate un véritable retour en arrière, aussi bien chez les employeurs privés que publics.

Le Congrès revendique, lorsque les missions le permettent, le droit de choisir le nombre de jours de télétravail par semaine.

Le Congrès demeure néanmoins conscient que le télétravail peut être source de souffrance au travail en brouillant la frontière entre vie privée et vie professionnelle et en isolant les salariés.

Le Congrès considère par conséquent qu'une déconnexion technique doit impérativement être mise en place avec le télétravail, sous peine de créer une subordination permanente du travailleur, sans rupture entre son environnement professionnel et son environnement privé.

Le Congrès alerte sur le développement du télétravail non pas comme une facilité d'organisation mais comme une échappatoire pour les salariés à un environnement professionnel devenu toxique. Le Congrès s'oppose par ailleurs au développement d'un télétravail imposé aux salariés pour les besoins de l'employeur.

Le Congrès rappelle que l'équipement du salarié doit être à la charge de l'employeur avec une prise en charge des surcoûts de connexion et d'assurance.

Le Congrès revendique le droit pour le salarié de choisir comme d'arrêter le télétravail dès qu'il le souhaite.

Le Congrès revendique la présomption d'imputabilité de tout accident survenant en télétravail.

Le Congrès revendique la généralisation du choix de la modalité d'organisation du travail sur 4 jours.

Cette modalité horaire permet, comme le télétravail, de réduire le temps de transport hebdomadaire. Elle constitue de surcroît une modalité d'organisation alternative au temps partiel, sans perte de rémunération.

Enfin, à l'heure des réseaux sociaux, des afterworks et autres associations et clubs d'entreprises, le Congrès estime qu'il est essentiel de bien distinguer vie professionnelle et vie privée. Le Congrès demeure ainsi méfiant face à la notion de "vie personnelle", largement popularisée ces dernières années, et sans réelle frontière avec la vie professionnelle.

---

## RETRAITES ET PENSIONS ABROGATION DE LA RÉFORME DES RETRAITES!

Le Congrès dénonce la réforme des retraites portant l'âge de départ à la retraite à 64 ans et revendique le retour du droit à la retraite à 60 ans à taux plein avec 37,5 ans de cotisation.



Le Congrès fustige une réforme à la fois idéologique, dont toutes les justifications budgétaires se sont révélées fausses et mensongères; et économiques, dans le but de compenser des baisses d'impôts sur les plus riches.

Après des mois de mobilisation en intersyndicale totale, le Congrès déplore un véritable passage en force démocratique et un holdup sur le salaire différé des salariés. Surtout, le Congrès alerte sur les conséquences directes de ce report sur les risques d'accident du travail, mort au travail et épuisement professionnel des salariés les plus âgés. Cette réforme aura de lourdes conséquences sur les salariés et leur espérance de vie, avec pour unique alternative une pension de retraite amputée pour ceux qui pourront faire le choix de partir avant 64 ans.

Le Congrès reste conscient que l'objectif à long terme de ces réformes successives qui réduisent les droits à la retraite, est de pousser un maximum de salariés vers des compléments de retraites via des fonds de pension privés par capitalisation. Pour mémoire, le budget des régimes de retraite, cible des financiers, représente 300 milliards d'euros, soit près de 15% du Produit Intérieur Brut (PIB).

Le Congrès fustige tout report de l'âge de la retraite au motif fallacieux d'un allongement de l'espérance de vie.

Le Congrès revendique l'abandon du système de décote, rédhibitoire.

Le Congrès affirme que l'augmentation des salaires, l'arrêt des exonérations de cotisations sociales, l'égalité salariale Femmes / Hommes et une stratégie économique créatrice d'emplois sont de nature à augmenter les recettes des régimes de retraite et ainsi permettre un retour à la retraite à 60 ans.

Le Congrès dénonce la mainmise de l'État sur les régimes de retraite de base et revendique le retour à la gestion de ces der-

niers par le paritarisme, au même titre que les régimes complémentaires.

Le Congrès condamne la suppression des régimes spéciaux, fruits de luttes sociales et salaire différé des travailleurs concernés. Le Congrès constate que ces régimes, outre la prise en compte de la pénibilité des métiers concernés, participent à leur attractivité. Leur suppression entraîne désormais des difficultés de recrutement, au détriment des missions de services publics assurées.

En ce qui concerne la pénibilité, le Congrès s'oppose à la logique de l'individualisation du compte pénibilité. Le Congrès revendique un dispositif de pénibilité permettant des départs avant 60 ans à taux plein avec un système paritaire instaurant une mutualisation des moyens, soit au niveau interprofessionnel, soit au niveau des branches.

De même, le Congrès revendique, dans la Fonction publique, une réelle prise en compte de la pénibilité sans remise en cause du service actif et exige son extension sans plafonnement et sa bonification dans le cadre des statuts et non la mise en place du Compte Personnel de la Prévention et de la Pénibilité (C3P) inclus dans le Compte Personnel d'Activité (CPA). Le Congrès revendique par ailleurs l'intégration des primes dans le calcul de la pension.

Le Congrès réaffirme son attachement in-défectible à la retraite par répartition au travers des mécanismes intergénérationnels.

---

## **LIBERTÉ SYNDICALE LIBRE ET MILITANT, SEULE FORME DU SYNDICALISME REVENDICATIF**

Le Congrès réaffirme sa condamnation des lois liberticides sur la représentativité syndicale aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, qui constituent une atteinte à la liberté syndicale et de négociation, piliers de l'édifice républicain en matière sociale.



Le Congrès dénonce une entreprise de transformation des organisations syndicales vers un modèle concurrentiel et électoraliste, construit sur la popularité et le corporatisme plutôt que les revendications collectives.

Le Congrès revendique l'abrogation de ces lois.

Le Congrès dénonce la fusion des Délégués du Personnel (DP), du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et du Comité d'Entreprise (CE) dans le Comité Social et Economique (CSE) et son équivalent dans la fonction publique, le Comité Social d'Administration (CSA).

Les lois sur le CSE et le CSA portent avant tout une réduction du nombre d'élus et des moyens syndicaux tout en limitant les mandats dans la durée. Elles concentrent les responsabilités sur un faible nombre d'élus et affaiblit l'action collective qu'est l'action syndicale, au profit d'une vision professionnelle et cogestionnaire du syndicalisme.

A l'issue d'un mandat de CSE, le Congrès constate d'ores-et-déjà les effets négatifs et catastrophiques pour les salariés de cette réforme et revendique le retour aux anciennes Instances Représentatives du Personnel dans le public comme dans le privé.

Le Congrès dénonce la réforme des prud'hommes alors que la justice prud'homale a fait la preuve de son efficacité et fait partie intégrante de l'action syndicale.

Le Congrès dénonce la répression anti-syndicale pouvant aller jusqu'au licenciement des délégués ainsi que les poursuites judiciaires.

Le Congrès condamne toute remise en cause du droit de grève, droit constitutionnel et revendique l'abrogation de toutes les lois qui le limitent, en opposant salariés et usagers, dans la fonction publique et les transports (notamment la loi Diard).

Toute limitation du droit de grève, quelles que soient les circonstances, est une atteinte inacceptable au droit légitime des salariés à agir pour faire aboutir leurs revendications et défendre leurs droits. Toute interdiction du droit de grève est du travail forcé, que le Congrès condamne.

Le Congrès condamne l'élargissement de l'utilisation des assignations/réquisitions qui limite l'exercice individuel du droit de grève. Le Congrès dénonce par ailleurs les infractions volontaires et les récidives en la matière, les employeurs étant prêts à être poursuivis, pourvu que la grève soit évitée. Le Congrès revendique des sanctions personnelles fortes vis-à-vis de ceux qui entrent dans l'exercice du droit de grève.

Le Congrès dénonce le référendum d'entreprise qui conteste la légitimité des syndicats et qui est un chantage à l'emploi exercé directement par l'employeur sur les salariés. Le Congrès rappelle, dans le secteur privé, son attachement à la pratique contractuelle garante des droits des salariés.

Le Congrès exige l'amélioration des droits et moyens syndicaux dans la Fonction publique et dans toutes les branches du secteur privé. La formation qu'elle soit de nature économique, sociale ou syndicale est un vecteur essentiel pour connaître et défendre nos droits et est un outil incontournable pour développer le syndicat et notre organisation.

Le Congrès s'oppose à toute introduction d'un chèque syndical qui n'a pour ambition que la disparition d'un syndicalisme militant et revendicatif au profit d'un syndicalisme prestataire de service social. Le Congrès rappelle que se syndiquer est une nécessité et un droit pour tout travailleur, mais qu'il doit s'agir avant tout d'une liberté.

Le Congrès réaffirme fermement que seul le syndicalisme libre et indépendant permet d'assurer le contrepoids indispensable pour maintenir et améliorer les conditions de travail et de vie des salariés et ce, dans toutes les régions du globe.



Le Congrès appelle tous les travailleurs à rejoindre les rangs des syndicats adhérents de la FEETS-FO et à développer des implantations syndicales dans les entreprises et administrations. Le Congrès appelle à trouver de nouvelles formes de participation et d'adhésion des travailleurs « ubérisés » des secteurs d'activités de la FEETS-FO.

Le Congrès mandate ses instances nationales pour mettre en œuvre toutes les actions nécessaires, y compris par la grève, pour faire aboutir ces revendications.

Votée à l'unanimité.

